

COMMUNE DE CATENOY

COMPTE-RENDU de la réunion du conseil municipal du mercredi 21 octobre 2020 à 18h30

L'an deux-mil vingt, le mercredi vingt-et-un octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CATENOY, légalement convoqué s'est réuni en la mairie, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel RUBE, Maire.

Présents : M RUBE, LONGUET, BATTISTON, FLEURY, LAMBERT,
MMES MITTELETTE, HANNESSE, BROUET, SOILEN, DEMOUY,
PETRELLE, LEGRAND.

Absents excusés : M HONORE ayant donné pouvoir à M LONGUET, M LEFEVRE ayant donné son pouvoir à M RUBÉ, M VESTIEL ayant donné pouvoir à Mme SOILEN.

Secrétaire de séance : Madame BROUET.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2020

Monsieur le Maire informe que le compte-rendu de la dernière réunion a été envoyé par courriel sécurisé à tous les conseillers municipaux et n'a fait l'objet d'aucune observation. Les membres du Conseil Municipal, par 14 voix pour et une abstention approuvent le compte-rendu.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN MÉTHANISEUR SUR LA COMMUNE DE SACY-LE-GRAND

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a souhaité les réunir afin de délibérer sur le projet de méthaniseur qui doit se construire sur la commune de Sacy-le-Grand, en limite du territoire avec CATENOY, sur la RN 31, au niveau du bois de Favières.

Après avoir lu le courrier d'un conseiller, débattu sur les avantages et inconvénients d'un tel projet au niveau de l'environnement, de la sécurité, les membres du Conseil Municipal, par 13 voix contre deux, refusent le projet de méthaniseur sur la commune de Sacy-Le-Grand :

- Du fait des contraintes environnementales (bio-corridor, gestion de l'épandage des résidus....),
- Du trafic accru de camions depuis l'Oise, engendrant une dangerosité de la circulation,
- Et de la non-information de la Mairie de CATENOY sur ce projet par les services compétents.

Monsieur le Maire souhaite informer les habitants de Catenoy de la position du conseil municipal sur ce sujet.

Une information municipale sera distribuée dans les prochains jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes.